

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs.

Cette session budgétaire, première de l'exercice budgétaire 2020 a pour objet le débat d'orientation budgétaire qui :

- présente les grands équilibres financiers de la collectivité,
- précise les orientations des actions menées dans les compétences qui sont les siennes, et les politiques en faveur des habitants, entreprises, associations, communes et intercommunalités qui répondent à la solidarité sociale et à la solidarité territoriale dans le département.

Il se fonde sur des prévisions économiques nationales et sur fond de projet de loi de finances 2020 actuellement en débat au Parlement.

Ce DOB qui verra sa déclinaison budgétaire lors de la session de décembre s'inscrit dans un contexte de déception mais également d'espoir avec lucidité.

Déception d'abord suite aux annonces gouvernementales, ou plutôt à l'absence d'annonces gouvernementales, devrais je dire, qui n'apportent aucune réponse à la hauteur des besoins de nos collectivités ni aux propositions constructives faites par leur représentation pour ce qui concerne la compensation des allocations individuelles de solidarité ou de la prise en charge des MNA.

Pire encore sur ce dernier point car il aggrave la situation du reste à charge des Départements qui s'élève désormais à 11 milliards d'euros par an pour les AIS et les MNA.

Déception et inquiétude aussi avec la réforme fiscale prévue dans la PLF 2020 et l'annonce du transfert dès 2021 de la part départementale de Taxe Foncière aux communes en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation que percevaient celles-ci. La compensation de cette perte pour les Départements prendra la forme d'un transfert d'une part de TVA.

Outre la perte de la liberté de fixer le taux et donc de l'autonomie fiscale, le Département sera doté d'une compensation dépendante, quant à elle, du dynamisme économique et donc aux périodes de croissance comme à celles de crise déjà connues dans le passé.

Tous les spécialistes reconnaissent à la fois que ce dynamisme sur les 12 dernières années est moindre que celui du foncier. Pire, si rien n'est fait, la disparition de la taxe d'habitation rebattra les cartes, parfois au détriment des collectivités les moins aisées, en venant modifier en profondeur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations ondes de péréquation du secteur public local.

Avec des dépenses obligatoires toujours en hausse et dont les causes sont pour une grande partie due aux décisions gouvernementales sans qu'augmentent dans une même proportion les compensations, le Département se trouvera une fois de plus dans l'obligation de financer encore davantage la solidarité nationale.

De plus, la nouvelle recette proposée est contracyclique par rapport aux compétences sociales du Département. Car en effet, si une crise, qui n'est jamais improbable, se produisait, elle se conjuguerait pour le Département à la fois par une baisse de recettes, en particulier des droits de mutation et de la part de TVA transférée, et à la fois par une hausse de dépenses sociales due à l'augmentation mécanique en ce cas du nombre des demandeurs d'emploi et donc des allocataires du RSA.

Permettez moi deux réflexions :

- Il s'agit d'une bien piètre récompense pour des collectivités qui ont été depuis 2016 les principales contributrices au redressement des comptes publics selon la cour des comptes. C'est bien la situation budgétaire des collectivités locales qui permet à L'État de respecter les règles budgétaires au niveau européen.
- Comme je vous le disais et citant Jacques Attali il y a quelques semaines de la nécessité d'une grande lucidité dans la gestion de nos comptes afin de pouvoir prétendre dans cette possible situation que le Département puisse être un véritable amortisseur et accompagnateur social.

Espoir ensuite, grâce à des comptes redressés et consolidés, à des efforts récompensés.

Ces comptes redressés pour le Département de la Somme qui affichent les résultats des efforts accomplis depuis 2015 après qu'ils aient connus une dégradation dont la poursuite eut été dramatique.

Des résultats obtenus par les efforts de tous, des efforts de gestion considérables avec pourtant une augmentation des dépenses obligatoires (AIS, MNA, PPCR,...) et la constante obsession de préserver la qualité des services auprès des usagers et un investissement important pour le Département qui n'obère pas encore plus dramatiquement la situation économique et sociale.

Rappelons que les investissements publics locaux représentent 60 % des investissements publics et que les Départements y contribuent à hauteur de 20 % et que ces investissements génèrent de l'activité pour plus de 65 % à des entreprises locales samariennes.

Lucidité enfin, car

La réalisation de l'ensemble de ces investissements nécessite, en effet, de disposer des ressources financières appropriées. Le nœud de la question de l'investissement public repose donc sur l'autonomie de décision et l'autonomie financière des collectivités territoriales, une autonomie largement remise en question désormais comme je l'évoquais précédemment, aucune règle ne garantissant pour l'avenir le niveau des dotations qui assureront l'essentiel de nos ressources.

De plus, les propositions de transfert de CVAE au bloc communal ou encore celle du Conseil des prélèvements obligatoires de réduire, voire de supprimer sous certaines conditions les droits de mutation à titre onéreux, les DMTO et leur dynamisme si importants dans la période budgétaire que nous traversons et avec lesquels une solidarité inter départementale s'est construite, seraient une nouvelle attaque et la confirmation de l'intention de faire disparaître notre échelon de collectivité de proximité reconnue et identifiée par ses actions au service des habitants qu'est le Département.

Sans oublier le report de la loi de programmation des finances publiques au printemps pour des raisons sans doute plus politiques et électoralistes que dépendantes de la conclusion du Brexit ou de la réforme des retraites (pourtant dont l'application n'est prévue qu'en 2025) dans laquelle figure l'objectif de réduire de moitié l'endettement des collectivités alors que dans le même temps l'Etat creuse le sien et n'engage aucune réforme structurelle pour en faire diminuer sa part prépondérante. *(220 milliards d'euros pour les collectivités Départements sur les 2.200 milliards d'euros)*

N'oublions pas de rappeler ici la soumission des collectivités locales à la règle d'or qui les oblige à l'équilibre budgétaire et à ce que le remboursement de la dette ne puisse être réalisé par une dette nouvelle, règle à laquelle le Gouvernement ne s'astreint pas, pas même au contrôle de l'évolution de ces dépenses, que permettrait de mesurer cette PLF 2018 - 2022, et à rebours en tout cas des députés de la majorité qui viennent de demander un débat annuel sur la programmation des dépenses de l'État sur trois ans, pour chaque politique publique, afin d'éviter les biais de construction trop optimistes.

C'est dans ce contexte de déception et d'incertitudes mais aussi de fierté et d'optimisme et donc d'espoir, mais aussi de lucidité, que nous vous proposons de débattre sur les orientations budgétaires à l'horizon de l'année 2020.

Vous avez pu prendre connaissance du contexte économique et social dans le document, marqué, en dépit d'une création d'entreprises toujours dynamique et d'une baisse de leurs défaillances, d'une reprise de l'emploi sur le département plus marquée qu'au niveau régional, d'une hausse de 0,05 % du nombre de BRSA.

Cette hausse, en dépit d'une sensible amélioration de la situation économique, démontre que l'accès aux droits est sans aucun doute facilité mais qu'il reste un besoin de développer les efforts vers l'insertion socio-professionnelle et professionnelle des populations les plus précaires, vulnérables et éloignées de l'emploi.

Nous sommes également tous conscients des problèmes générés par le vieillissement de la population, ou le handicap, de l'exigence première de la qualité de l'accueil des séniors et des personnes handicapées, à domicile comme en établissements ainsi que du besoin urgent d'améliorer les conditions des aidants dont le nombre manque cruellement.

Dans le même temps, nous souhaitons engager la collectivité dans une démarche d'innovation et de participation des usagers et des habitants dans la définition et l'application des politiques publiques afférentes à leurs besoins.

L'engagement de la collectivité dans l'élaboration de politiques privilégiant le développement durable, limitant l'impact carbone et participant à la lutte contre le réchauffement climatique de manière transversale et/ou thématique est aujourd'hui impérative.

Nous avons aussi la volonté de poursuivre une action volontariste dans la lutte contre l'illettrisme, la réussite éducative au travers de notre investissement dans les collèges et les actions en faveur de la lecture ou éducatives au bénéfice de la jeunesse.

Nous souhaitons enfin demeurer le partenaire des collectivités et des associations pour une offre départementale équilibrée, consolidée et renforcée en équipements, accès au numérique, services et offres culturelles ou sportives avec l'exigence d'une solidarité territoriale dont notre collectivité est garante.

C'est cela l'espoir, c'est cela l'ambition et notre volonté pour notre département que nos résultats obtenus par notre effort de refondation permettent d'afficher et de mettre en œuvre.

C'est avec ces objectifs et dans ce cadre que s'inscrit le département avec l'engagement fort :

- dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en appuyant son action sur 3 leviers :
 - Permettre un meilleur accès aux droits des populations en précarité,
 - Renforcer l'accompagnement et l'insertion professionnelle des BRSA,
 - Prendre en charge l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE.
- dans notre proposition d'engagement dans une expérimentation avec l'État de Création d'un service public de l'insertion

- dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour laquelle nous avons émis un courrier d'intention pour engager une action contractualisée avec L'État
- dans la poursuite de l'accompagnement renforcé des services d'aide à la personne à domicile ou en établissement sous contrat pluriannuel et l'aide à l'amélioration de la qualité de service ainsi que dans le déploiement de solutions innovantes et de l'accueil familial pour des réponses plus inclusives. Ces évolutions donneront outre les moyens financiers en terme d'investissement déjà votés en 2019, des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins de fonctionnement pour améliorer l'accueil des PA PH et les conditions de travail de leurs aidants dont les manifestations récentes démontrent l'urgence à répondre à une situation qui se dégrade. Ainsi, à cet effet, nous aurons également à délibérer au cours de la session pour fixer les taux directeurs d'évolution des dépenses des ESSMS pour permettre les créations de places programmées et autorisées et fléchées prioritairement au renforcement de l'encadrement dans ces structures et au financement de l'effet GVT.

De proposer dans la démarche innovation

- La mise en place un budget participatif expérimental qui, dans les domaines de compétences départementales, favorisera l'émergence de solutions répondant aux besoins de nos habitants. Expérimenter, évaluer, déployer ou construire une nouvelle politique publique départementale seront les attendus de cette démarche.

L'innovation sociale, La réussite éducative, le développement durable et la mobilité seront les thèmes proposés à l'initiative créatrice départementale.

C'est l'occasion pour moi de vous annoncer l'arrivée il y a maintenant 5 semaines de notre coordinatrice de l'innovation collaborative, Mme Amina Rouillé d'Orfeuil, qui va nous permettre d'avancer concrètement sur les politiques publiques identifiées politiquement comme prioritaires dans ce domaine.

C'est également pour illustrer l'ambition de cette action de vous informer de la création avec 4 autres Départements voisins (Nord, Pas-de-Calais, Oise et Val d'Oise) du premier forum interdépartemental de l'innovation publique.

Le 28 novembre prochain aura lieu, à Amiens, la sélection du ou des projets lauréats. Il s'agit de projets qui doivent viser à améliorer le service rendu à nos concitoyens, et qui sont remontés d'un appel à projet lancé à l'ensemble de nos agents. Début novembre, nous pouvons dénombrer presque 60 projets remontés de notre administration départementale de la Somme, qui signent l'engouement pour cette démarche participative.

Dans le cadre du développement durable, partie prenante de nos actions nous proposerons :

- Un plan et schéma de covoiturage pour lutter contre l'autosolisme très présent dans les mobilités pendulaires quotidiennes ainsi que l'actualisation du schéma cyclable départemental avec l'ambition de favoriser et développer les déplacements en vélo en sites propres ou le long des routes départementales
- un programme expérimental de plantations de haies en lien avec la Chambre d'agriculture, les communes ou intercommunalités avec une finalité multiple :
faire respecter le domaine public départemental, favoriser la biodiversité, prévenir et lutter contre les inondations et coulées de boue, aider dans la viabilité hivernale en cas de congère, faire émerger ou conforter avec l'entretien des activités biosourcées de filières de proximité et d'approvisionnement en ce qui concerne les activités de l'isolation, du chauffage, de la méthanisation,...

- d'engager les premières actions pour faire de la Vallée de Somme une vallée idéale, concomitamment avec la rédaction du nouveau schéma départemental de développement touristique 2020-2022, le nouveau schéma directeur de signalisation directionnelle et touristique. Nous accentuerons les plans d'action sur les itinéraires de randonnées et les Espaces Naturels Sensibles pour lesquels nous souhaitons définir une cartographie des espaces remarquables à protéger sur l'ensemble des bassins versants de nos trois fleuves côtiers et leurs affluents, mesure qui rejoint la motion de l'ADF sur l'engagement des Départements dans la préservation de la biodiversité à laquelle nous nous sommes associés.
- de poursuivre et amplifier la démarche sur les circuits courts et le soutien à l'agriculture biologique et de diversification

Dans le cadre des actions en faveur de la lecture et de l'éducation

- l'élaboration du nouveau plan départemental livre et lecture (2020-2025)
- Le renouvellement de la DSP de l'Historial de Péronne
- L'élaboration d'une saison culturelle départementale
- L'évolution du dispositif Pass'sport afin de l'ouvrir à davantage de collégiens

Pour une solidarité territoriale et un soutien renforcé au bloc communal et aux associations

- nous proposerons de créer deux fonds spéciaux à destination des communes, l'un pour la sauvegarde du patrimoine communal et un second pour l'aide au diagnostic et à la remise en état des ouvrages d'art sur les voies communales et communautaires

Enfin je n'oublie pas les deux exigences formulées et tenues de cette majorité depuis 2015 :

le taux d'imposition départemental de la part du foncier dont nous avons encore le bénéfice l'année prochaine n'augmentera pas et nous poursuivons une politique ambitieuse d'investissement avec une augmentation estimée à +10 % par rapport aux inscriptions budgétaires primitives de 2019.

Il est à souligner que nous devrions engager les premiers débours consécutifs à notre engagement pour les travaux de maîtrise d'œuvre du CSNE en 2020 si la signature de la convention de financement définitive, annoncée comme imminente, mais dont nous n'avons pas encore connaissance de la version finalisée, est adoptée par l'ensemble des partenaires.

Je serais bien incomplet et surtout bien injuste si, dans le cadre de ce DOB dont les orientations avec la déclinaison budgétaire à venir, et celle, opérationnelle quotidienne, je ne remerciais pas l'ensemble des agents mobilisés qui permettent grâce aux résultats constatés d'enclencher cette nouvelle dynamique, de concrétiser ce nouvel espoir.

C'est pour cela que nous poursuivons et même accélérons la modernisation de notre administration pour améliorer son fonctionnement et les conditions de travail.

C'est aussi pour cela que nous proposons de mettre en place la Prime d'Intéressement à la Performance Collective des services et que nous poursuivons dans le cadre du dialogue social, dont je remercie Mme la Vice-présidente Christelle Hiver, Mr le Directeur général Jean Luc Pouget, Mme la directrice générale adjointe Mme Caroline Mézière et les représentants syndicaux pour leur activité soutenue, constructive et responsable.

Voilà, mesdames et messieurs, chers collègues, brossées les orientations sur lesquelles je vous propose de débattre et pour lesquelles succéderont après les interventions des Présidents de chacun des groupes de notre assemblée les réponses des élus de la majorité ou de moi-même.

C'est un débat d'orientations budgétaires qui reste très marqué par une situation sociale départementale toujours préoccupante, par la nécessaire vigilance dans un contexte de ressources financières incertaines et de dépenses obligatoires toujours en hausse, par une nécessité cruciale d'investissement pour préparer la Somme aux défis de l'avenir.

C'est cette gestion maîtrisée qu'il nous faut poursuivre. Cependant nous constatons aujourd'hui, qu'en dépit des baisses nécessaires de nos charges de fonctionnement enregistrées entre 2015 et 2018 et la stagnation prospective de celles-ci que nous constaterons probablement pour 2019, et ce avec une augmentation des dépenses des AIS et afférentes aux MNA, la difficulté que nous aurons à l'avenir de dégager une épargne brute en hausse par les seuls efforts et résultats enregistrés en fonctionnement sans une augmentation et un dynamisme des recettes.

C'est pourquoi il est urgent que le Gouvernement prenne la mesure de la situation des Départements les moins dynamiques, les plus ruraux ou les plus impactés par les critères sociaux très dégradés ou qui, comme le nôtre cumule plusieurs de ces handicaps socio-économiques.

C'est pourquoi il est urgent que le Gouvernement prenne en compte la volontaire solidarité horizontale mise en place par l'ADF et qu'il cesse de refuser la possibilité de recettes supplémentaires pour les Départements les plus en difficultés ou les plus contributeurs, avec l'autorisation d'une possible hausse des taux de DMTO de 0,2 point.

Alors que le Président de la République réclame à l'Europe un desserrement des critères de Maastricht et une relance de l'investissement, il contraint les collectivités locales en général et les Départements en particulier à un encadrement coercitif des dépenses de fonctionnement tout en ne cessant pas d'alourdir les charges obligatoires et en limitant de facto notre capacité d'investissement.

Après les années 2014 et 2017 et la baisse drastique des dotations, où on a pu constater un déclin de l'investissement, il n'est pas inconscient de penser, qu'après les efforts de gestion faits, l'effet conjugué d'une hausse de dépenses avec des recettes moins dynamiques ou sans compensation supplémentaire, créera de nouveau les mêmes effets.

Je sais combien chacun d'entre nous a le désir de servir au mieux nos habitants, profitons de ce temps de débat pour agir ensemble au sein de cette collectivité au côté de notre administration pour un service et un accompagnement qui soit au plus proche de nos habitants qui répondent à leurs besoins avec responsabilité, réalisme, justice et humanisme.

Profitons aussi dans les semaines qui suivront pour, dans le cadre futur de la loi 3D **décentralisation, différenciation et déconcentration** annoncée, faire collectivement des propositions qui améliorent les services apportés à nos concitoyens et qui renforcent la reconnaissance de l'efficience du Département, collectivité de proximité et de solidarité des habitants et de leurs communes intercommunalités ou territoires.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, la vigilance et la lucidité, mais aussi notre détermination pour un Département de la Somme qui puisse accompagner et amortir la crise sociale qui traverse notre Pays, et redonner confiance à nos concitoyens, en l'efficacité d'une action publique de proximité, tournée vers les solidarités sociales et territoriales, sont plus que jamais d'actualité.

Les orientations budgétaires proposées pour l'année 2020 sont toutes empreintes de cette nécessité et de cette exigence.

Merci de votre attention.